

> Pharmaciens propriétaires

Majoration de la rémunération pour l'administration d'un vaccin contre l'influenza ou contre la COVID-19

En vertu de la nouvelle [Lettre d'entente n° 11](#) et de la [Lettre d'entente n° 10](#), vous recevrez un montant supplémentaire de 5,50 \$ pour l'administration d'un vaccin contre l'influenza ou contre la COVID-19 par un pharmacien ou de 4,38 \$ pour l'administration de ces mêmes vaccins par une infirmière ou une infirmière auxiliaire à votre emploi. Vous recevrez le montant prévu pour l'infirmière lorsque l'administration des vaccins est effectuée par un étudiant inscrit en pharmacie qui est à votre emploi et qui répond aux exigences des lettres d'entente ([article 6](#) et [article 7](#)).

La nouvelle *Lettre d'entente n° 11* concernant le vaccin contre l'influenza entre en vigueur le 1^{er} novembre 2021 et se termine le 30 mars 2022. Pour ce qui est de la *Lettre d'entente n° 10* concernant le vaccin contre la COVID-19, elle est prolongée jusqu'au 30 mars 2022.

Facturation pour le service de vaccination

Vous devez utiliser les codes suivants pour facturer le service de vaccination contre l'influenza et le service de vaccination contre la COVID-19.

- Le code de service doit correspondre à **VA**.
- Le type de service doit indiquer le professionnel qui a rendu le service :
 - C : Pharmacien : Vaccin influenza (Pandémie) pour un tarif de 17,10 \$;
 - D : Infirmière / infirmière auxiliaire : Vaccin influenza (Pandémie) pour un tarif de 13,94 \$.

Facturation de l'ensemble de fournitures

Il n'y a pas de changement dans les modalités de facturation pour l'ensemble de fournitures.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)